

Présentation du réseau d'éducation prioritaire de la Fontaine d'Ouche

I - Textes de référence

- Refondation de l'éducation prioritaire – circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 ; B.O. n°23 du 5-6-2014
- Référentiel de l'éducation prioritaire
- Les sites internet de l'éducation prioritaire :

<https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html> (site national)

<http://www.ac-dijon.fr//pid34456/accueil.html> (site académique)

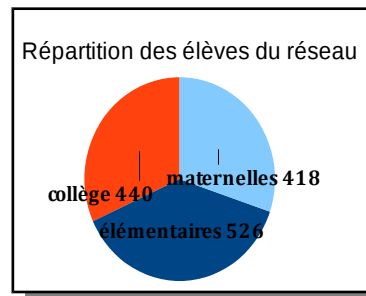
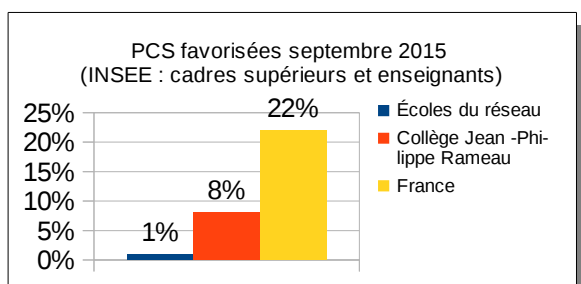
<http://rep-fontainedouche.ac-dijon.fr/> Mise à disposition sur ce site des documents élaborés en groupes de travail (programmations), des comptes rendus des réunions, comités de pilotage, du projet de réseau...

II - Identité du réseau

<p>Collège Jean-Philippe Rameau 70 avenue du lac – 21000 DIJON tél. : 03 80 41 48 56 0211357L@ac-dijon.fr</p>	<p>Circonscription de Dijon ouest 11 B Boulevard Rembrandt - BP 56062 - 21060 Dijon tél. : 03.45.21.52.05 ien.dijon-ouest@ac-dijon.fr</p>
<p>Principal : Philippe Brassac Principal adjoint : Alban Boitel</p>	<p>Inspectrice de l'Éducation Nationale : Céline Notebaert</p>
<p>Coordonnateur : Jean-Baptiste Durand - coord.rep-fontainedouche@ac-dijon.fr</p>	

Le réseau en quelques chiffres :

1428 élèves, 70 classes, 103 professeurs.



- 1 collège : Jean-Philippe Rameau
- 5 groupes scolaires : Alsace, Anjou, Buffon, Champs Perdrix et Colette
- 1 unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UP2A) au collège Rameau
- 3 unités localisées pour l'inclusion scolaire dans les écoles Anjou, Champs Perdrix et Colette

III - Le projet du réseau en bref

Il s'articule autour de 4 axes prioritaires définis à partir d'un diagnostic partagé par les équipes enseignantes du primaire et du secondaire : tous les axes du projet participent à conduire les élèves vers davantage d'autonomie et à favoriser leur engagement dans les activités scolaires.

Axe 1 : Améliorer les acquis et les résultats des élèves pour assurer la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Objectif 1 : Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » pour apprendre dans toutes les disciplines et prévenir l'illettrisme.

Actions : conception et utilisation d'outils communs en inter-degrés pour mieux repérer et prendre en charge les élèves fragiles qui n'ont pas acquis le palier 2 du socle ; projet « raconte-moi ta langue » en collaboration avec la bibliothèque municipale, projet de webradio du réseau.

Objectif 2 : Mettre en œuvre des stratégies éprouvées dans les enseignements : développer les usages du numérique

Actions : poursuite d'un prix littéraire du réseau avec des objectifs liées à la maîtrise de la langue mais aussi à la citoyenneté numérique et aux usages ; construction d'un parcours numérique pour les élèves de la maternelle au collège.

Axe 2 : Conforter une école bienveillante et exigeante - L'évaluation des élèves

Objectif : Valoriser les compétences des élèves pour construire des parcours de réussite

Actions : mise en œuvre d'évaluations diagnostiques communes à l'entrée dans chaque cycle ; constitution d'un carnet de réussite commun aux écoles maternelles du réseau.

Axe 3 : Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Objectif : Conforter des liens de confiance entre les familles et l'école.

Actions : extension progressive et concertée des espaces parents dans les écoles du réseau et au collège, dans le cadre du partenariat déjà en place ; développement des classes ouvertes en activité ; organisation de temps d'inter-formations (conférences, débats participatifs, ateliers,...) pour les parents et les enseignants ; poursuite du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves »

Axe 4 : Développer l'éducation artistique et culturelle et favoriser l'engagement citoyen des élèves

Objectif : Favoriser l'accès égal de tous les élèves à l'art, à la culture ; Développer les actions citoyennes au sein des écoles et en partenariat.

Actions : poursuite des nombreux projets artistiques et citoyens au collège et dans les écoles ; installation de conseil d'enfants dans les écoles du réseau ; projet de radio à l'école.

IV Le premier degré

Les écoles du quartier de la Fontaine d'Ouche

	maternelles		élémentaires	
Alsace	Sandra Dalby 03 80 41 68 16 (lun)	ec-mat-alsace-dijon-21@ac-dijon.fr	Élisabeth Iakhleff 03 80 41 59 98 (lun)	ec-el-alsace-dijon-21@ac-dijon.fr
Anjou	Vanessa Chateaux 03 80 43 26 06 (ven)	ec-mat-anjou-dijon-21@ac-dijon.fr	Mina Es Sbiti 03 80 43 28 08 (ven)	ec-el-anjou-dijon-21@ac-dijon.fr
Buffon	Catherine Tamain 03 80 41 64 40 (lun)	ec-mat-buffon-dijon-21@ac-dijon.fr	Anne-Sophie Mathey 03 80 41 64 16 (mar)	ec-el-buffon-dijon-21@ac-dijon.fr
Champs Perdrix	Christine Balme 03 80 41 71 30 (jeu)	ec-mat-les-champs-perdrix-dijon-21@ac-dijon.fr	Pauline Millière 03 80 43 28 25 (mar et mer matin)	ec-el-les-champs-perdrix-dijon-21@ac-dijon.fr
Colette	Nadine Taillandier 03 80 43 28 19	ec-mat-colette-dijon-21@ac-dijon.fr	Cédric Leguevillon 03 80 43 38 03 (jeu)	ec-el-colette-dijon-21@ac-dijon.fr
Lallemand (hors REP)	Marie Ladoucette 03 80 41 50 06 (jeu)	ec-mat-jb-lallemand-dijon-21@ac-dijon.fr	Alain Dardot 03 80 43 20 19 (mar)	ec-el-jb-lallemand-dijon-21@ac-dijon.fr

Le Réseau d'Aides pour les Élèves en difficulté (RASED)

Antenne	Coordonnées	Maître E	Maître G	Psychologue scolaire
Alsace (Colette, Alsace, Anjou)	03 80 41 51 93 rased.alsace@ac-dijon.fr	Élodie Baconnet	Jean-Michel Beaudon	Anne-Marie Pelletier
Buffon (Buffon, Champs Perdrix, Lallemand)	03 80 45 25 04 rased.buffon@ac-dijon.fr	Christine Poireau	Estelle Ver Straet	Martine Chevassus

Plus de maîtres que de classes

5 maîtres supplémentaires assurent leur service auprès des élèves dans les 6 écoles du quartier.

Corinne Trécourt (Buffon)

Yvain Melet (Champs Perdrix)

Lucie Duplus (Colette et Lallemand)

Fanny Métais (Alsace)

Marina Bacchetta Lehenoff (Anjou)

Scolarisation des moins de trois ans

2 dispositifs d'accueil d'enfants de moins de trois ans sont implantés sur le quartier et permettent d'accueillir à la journée 34 élèves.

implantation	Nombre d'élèves	Personnel
École Lallemand	17 élèves	Mme Chesneau, professeur des écoles
École Buffon	17 élèves	Mme Joanne, professeur des écoles

ANNEXE – Répertoire et plan du réseau

PROTECTION DE L'ENFANCE

Documents téléchargeables :

<http://ien21-ouest.ac-dijon.fr/spip.php?article30>

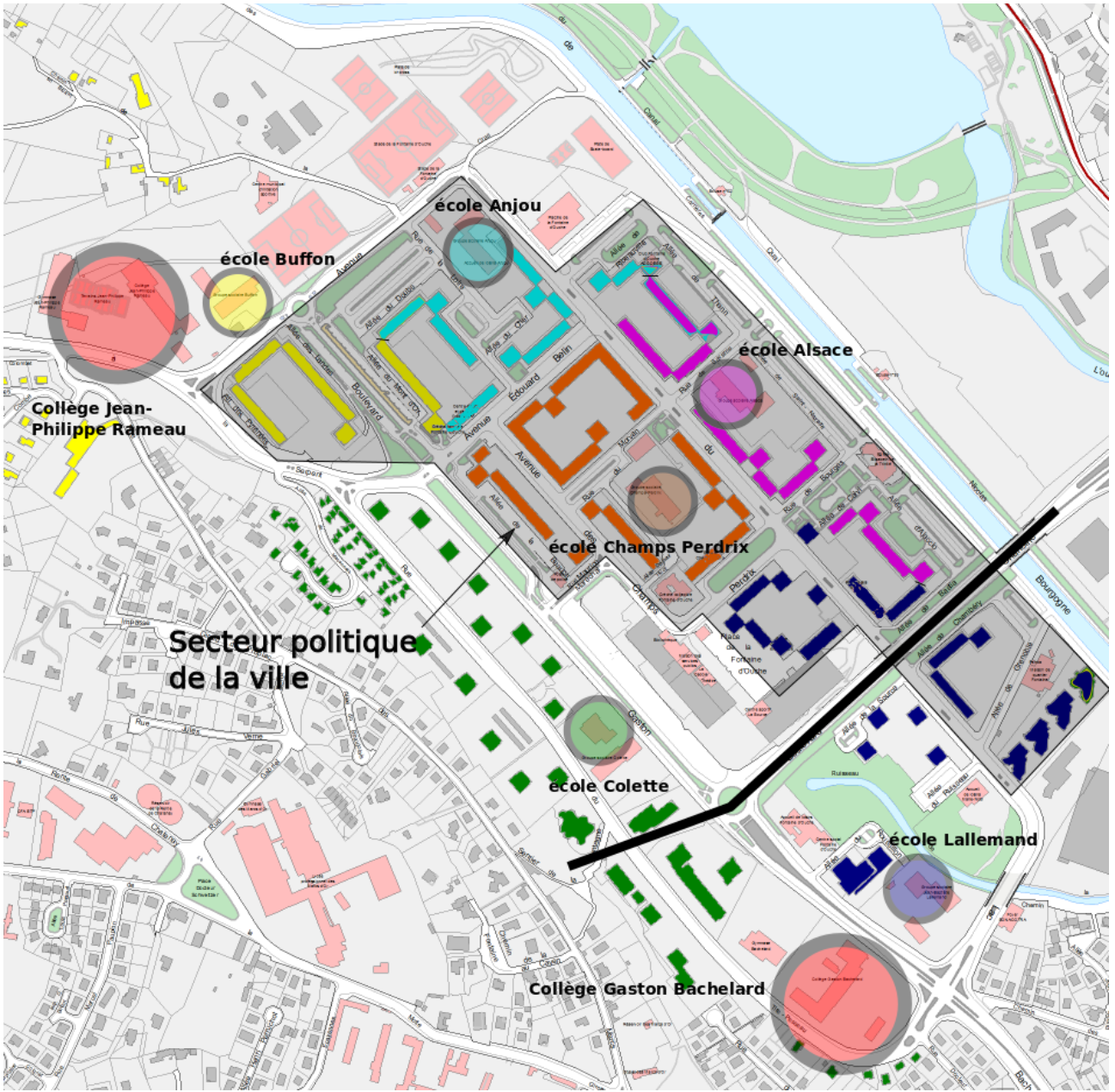
DSDEN urgence	2G Rue Général Delaborde, 21000 Dijon	06 30 52 77 47
Vice-procureur URGENCE ABSOLUE		03 80 70 45 92 ou 70 47 61 ou 70 46 24
ASF FO Mme Van Huysse	46 avenue du lac	03 80 63 27 91
Commissariat Fontaine d'Ouche	Boulevard Gaston Bachelard, 21000 Dijon	03 80 53 19 43
ACODEGE prévention	1 avenue du lac – Dijon	03 80 41 64 23
ACODEGE service AEMO	19 rue Jean-Baptiste Baudin	03 80 67 76 72
Mesure judiciaire d'investigation educ (MJIE ex SIOE)	1 rue Audra	03 80 30 61 07
PJJ		03 80 42 02 75
Médecin DSDEN		03 80 68 13 00
Conseil général – Aide sociale à l'enfance		03 80 63 66 45

MUNICIPALITÉ

Ville de Dijon - Piscine FDO	03 80 43 38 19
Chauffage DALKIA	0811 90 24 24
Ville de Dijon - IETS sport - Resp : Gilles Petit	03.80.48.82.14 06.86.38.54.74
FFMJC - Maison phare - Directeur : Mathieu Depoil	03.80.45.45.26.
Ville de Dijon - Responsable de pôle - Saïd EL KASSIMI	06 86 63 57 05
Ville de Dijon - DSI	03 80 74 59 00

ENFANTS EN DIFFICULTÉ

CPMP PEP 21 antenne de la Fontaine d'Ouche – 20 avenue du lac	03 80 41 47 34
CPMP PEP 21 – 67 C rue d'Auxonne	03 80 66 42 41
Centre Médico Scolaire Lamartine 3 rue Colonel Quantin – Dr Xavier Guillobez	03 80 58 12 51
Programme de Réussite Educative - Référente FDO : Estelle Coindard	03 80 48 84 95
Orthophonie – 1 avenue Edouard Belin - Mmes Baguet et Chaveyriat	03 80 41 61 16
SESSAD du lac PEP 21 – 1 avenue du lac	03 80 45 26 11



ff